

Au-dessus du Petit-Morin



Randonnée n°535764

Une randonnée proposée par [alainmartin77](#)

À l'extrême sud du département de l'Aisne, l'itinéraire surplombe la vallée du Petit-Morin, venu de Montmirail et qui se jette dans la Marne à La Ferté-sous-Jouarre. Deux belles églises, celle, ruinée et romantique, de L'Épine-aux-Bois et celle de Vendières, sont les points forts de la balade.

Durée :	2h55	Difficulté :	Moyenne
Distance :	9.36km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	92m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	95m		
Point haut :	193m	Commune :	L'Épine-aux-Bois (02540)
Point bas :	115m		

Description

- (D) Du parking, face à la mairie de L'Épine-aux-Bois (vestiges de l'église). Traverser la D 863 et prendre à droite le chemin de la Censonnerie. Longer un petit bois.
- (2) Prendre un chemin à gauche. Après 500 m, le parcours vire à 90°.
- (3) Tourner à droite et descendre vers Monthubert (point de vue). Traverser le hameau et continuer sur une voie goudronnée.
- (4) Emprunter un chemin à gauche. Au hameau, poursuivre sur la route.
- (5) Virer à droite, traverser un pont et remonter vers Vendières.
- (6) Dans le village, suivre la rue des Gravottes et tourner à gauche après l'église. Remonter ensuite à droite en longeant le cimetière.
- (7) Tourner à gauche. Panorama sur la vallée du Petit-Morin.
- (8) Au croisement, prendre à gauche et longer le bois de Courmont.
- (9) À la ferme du Bois-Jean, traverser une route et continuer en face (point de vue).
- (10) À la fourche, descendre à gauche vers L'Épine-aux-Bois.
- (11) Dans le village, tourner à gauche et regagner la mairie.

Points de passages

- D/A Départ de la mairie de l'Épine au Bois**
N 48.88503° / E 3.447498° - alt. 163m - km 0
- 1 Quitter la voie pour prendre le chemin à gauche**
N 48.884543° / E 3.431726° - alt. 178m - km 1.23
- 2 Emprunter le chemin herbeux à droite**
N 48.879287° / E 3.43413° - alt. 174m - km 1.97
- 3 Après Monthubert suivre le chemin à gauche**
N 48.867848° / E 3.437059° - alt. 117m - km 3.43
- 4 Arrivée sur voie goudronner la prendre à droite**
N 48.874344° / E 3.444059° - alt. 128m - km 4.43
- 5 Suivre la route dans Vendières**
N 48.871482° / E 3.446178° - alt. 152m - km 4.97
- 6 Emprunter le chemin sur votre gauche**
N 48.869344° / E 3.453763° - alt. 172m - km 5.61
- 7 Au croisement suivre chemin à gauche**
N 48.87156° / E 3.467754° - alt. 178m - km 6.69
- 8 Après le Bois Jean, au carrefour, prendre en face**
N 48.882476° / E 3.463913° - alt. 186m - km 7.99
- 9 Au carrefour des 2 chemins aller tout droit**
N 48.885016° / E 3.457658° - alt. 193m - km 8.54
- 10 Continuer la route**
N 48.885993° / E 3.450523° - alt. 163m - km 9.11
- D/A Retour à votre point de départ**
N 48.885024° / E 3.447498° - alt. 163m - km 9.36

Informations pratiques

Aucun points d'eau sur le parcours.
Certains points sont humides, méfiez vous et chaussez vous en conséquence
Par temps ensoleillé : Casquette et protection solaire sont utiles

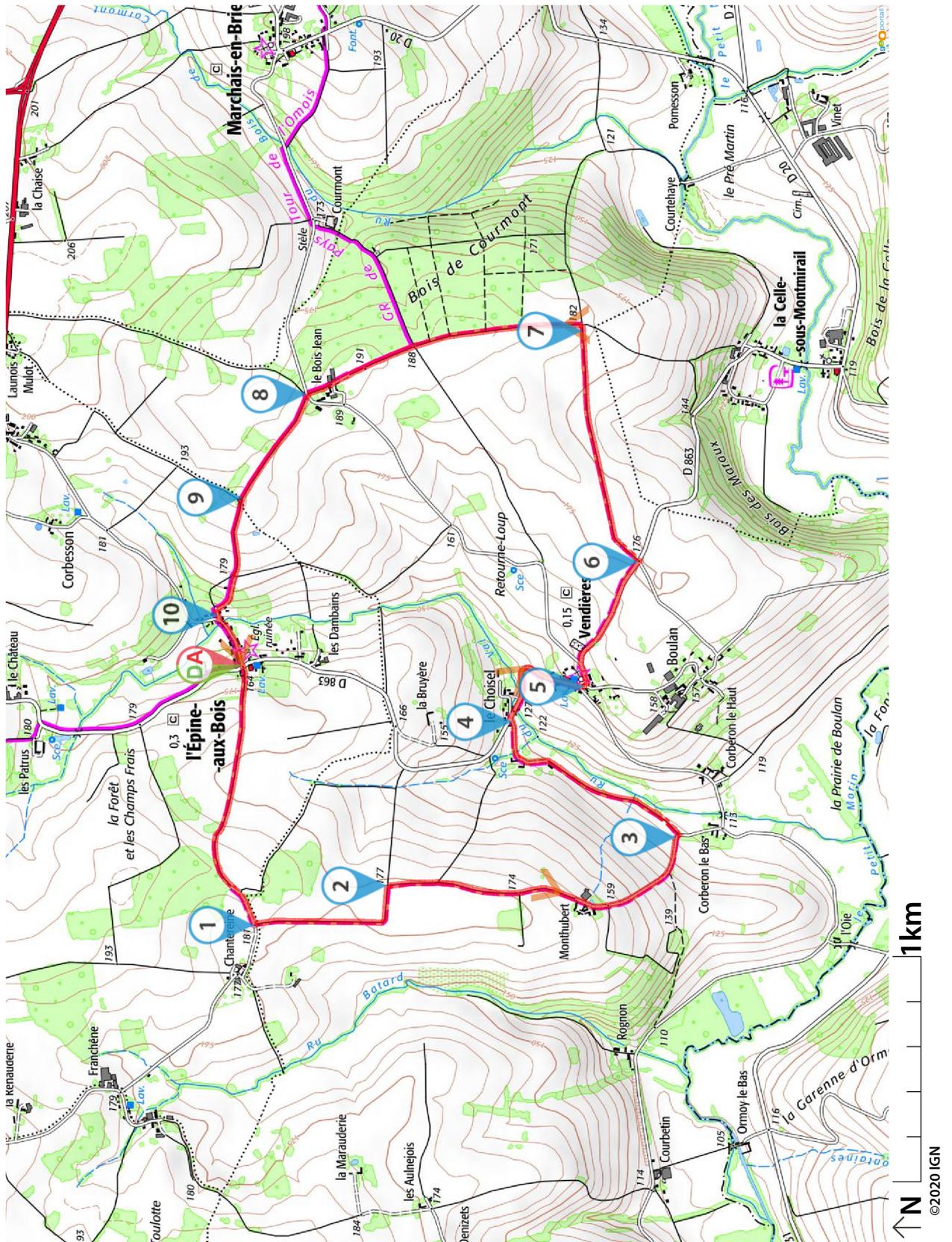
A proximité

Les ruines de l'église A voir avant le départ ou à votre retour

Observez le village de Vendières, intéressant.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-535764>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.